

RÉDACTEUR EN CHEF :
ERNEST VAUQUELIN

Pour ce qui concerne la Rédaction, s'adresser au Secrétaire
34, rue Tupin, à Lyon

LA RÉDACTION NE RÉPOND PAS DES MANUSCRITS QUI LUI SONT ADRESSÉS

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	Un an
Rhône et départ. limit.	5 fr.	10 fr.	18 fr.
Autres départements ..	7 fr.	14 fr.	26 fr.
Étranger (Union post.)	10 fr.	20 fr.	40 fr.

(On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste)

LA TRIBUNE

Organe de la Démocratie Radicale

DE LA RÉGION DU RHONE

RÉDACTEUR EN CHEF :
ERNEST VAUQUELIN

Pour l'Administration, s'adresser à l'Administrateur
34, rue Tupin, à Lyon

LES LETTRES NON AFRANCHIES SERONT REFUSÉES

ANNONCES

Les annonces du journal sont reçues exclusivement :

A LYON, à l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort et dans ses succursales de Saint-Etienne et de Grenoble.

A PARIS, chez M. AUDEBOURG, 10, place de la Bourse.

Le Réveil des Electeurs

Le ministre de l'Intérieur vient de soumettre à la signature du président de la République, un décret aux termes duquel les électeurs du Pas-de-Calais sont convoqués pour le dimanche 29 mars, à l'effet d'élire un député, en remplacement de M. Achille Adam, membre de la députation de ce département, récemment décédé.

Avant même la signature du décret de convocation, les électeurs républicains avaient choisi leur candidat : c'est M. Ribot.

M. Ribot, le représentant le plus distingué de ce petit groupe parlementaire qui survit au centre-gauche, avait échoué, on s'en souvient, aux dernières élections générales. Dans le Pas-de-Calais, comme dans tout le reste de la région du Nord, les candidats des listes républicaines avaient été battus par ceux des listes conservatrices. Nous disons avec intention *conservatrices* et non pas *monarchistes*, parce que nos adversaires ont eu grand soin, aux élections d'octobre 1885 de garder leur drapeau dans leur poche. Ils ne l'ont montré que lorsqu'ils se sont trouvés deux cent sur les bancs de la droite du Palais-Bourbon.

Ces messieurs ont refait en petit le coup des élections du 8 février 1871. Alors, ils étaient uniquement les candidats de « la paix », comme en 1885, ils étaient uniquement les candidats de la « protection nationale ». Le résultat électoral a été le même : ils ont été élus. Mais les conséquences de la dernière élection générale sont également pareilles à celles qui résulteront du scrutin de 1871. L'électeur dont le bulletin a été surpris à l'aide d'une équivoque se régimait, et à la première occasion, il fait voir qu'il n'a pas entendu voter contre la République en votant pour le baron Chose ou le riche raffineur Machin, mais uniquement en faveur de candidats protectionnistes. Le nord, on le sait, croit que son intérêt lui commande d'être protectionniste; nous sommes convaincus qu'il se trompe; mais ici, nous ne discutons pas, nous constatons simplement un fait. Cependant, quoique protectionniste, il est républicain et le département le plus important, le plus riche, le plus peuplé de cette région à laquelle il emprunte son nom a bien montré, il y a quelques mois, par l'élection triomphale de M. Trystram qu'il était fidèle à la République.

Aux élections générales précédentes il avait voté pour les candidats qu'il croyait les plus passionnément protectionnistes, mais dès qu'il a vu ceux-ci affirmer avoir reçu de leurs électeurs un mandat politique, monarchiste et clérical au lieu du mandat strictement économique qui leur avait été confié, le département du Nord a infligé à sa députation tout entière un éclatant démenti par la nomination de M. Trystram, ancien membre de la gauche radicale dans la précédente législature.

Ce fut le premier réveil de l'opinion républicaine après la période de prostration, qui avait succédé au succès inattendu et relatif de candidats monarchistes.

Le département du Pas-de-Calais va suivre l'exemple donné par son voisin. L'union électorale des républicains de nuances diverses s'est faite sur le nom de M. Ribot, dans le comité d'Arras, comme elle s'était faite naguère sur celui de M. Trystram, dans le comité de Lille. Là, les modérés avaient fait une concession, pour assurer par son unité, la victoire du parti. Ici ce sont les radicaux qui, dans le même but, feront le même sacrifice.

Cette attitude scandalise le *Franc-Gai*, journal scrupuleux, on le sait, en matière d'honneur politique. Elle le scandalise et surtout elle le gêne.

« Il paraît dit-il que la concentration républicaine, impossible ailleurs, est en voie de se réaliser dans le Pas-de-Calais, au bénéfice de M. Ribot. Opportunistes, radicaux, socialistes, anarchistes, etc., vont voter comme un seul homme pour ce candidat, républicain sans épithète ou avec toutes les épithètes, ce qui revient, paraît-il, au même. »

« Il est vrai que M. Ribot n'a rien négligé pour ménager à sa candidature cette touchante unanimité de sympathies. — Il s'est engagé à être le député de toutes les fractions du parti républicain. — C'est l'*Intransigeant*, rallié à la candidature de M. Ribot, qui nous apprend ce matin cette nouvelle. La candidature de M. Ribot est la candidature éclectique par excellence : de même s'il est élu, il sera le député éclectique par excellence. »

Eh bien ! et le candidat du *Franc-Gai*, M. Georgi, n'est-ce pas un candidat éclectique celui-là et éclectique par excellence ? Il est plus grand que ne sera jamais la tour Eiffel ce candidat mirobolant qui pose sa candidature, lui-même, tout seul et dans les termes archi-cocasses de cette circulaire savoureuse à déguster :

Messieurs, Je me fais un devoir de vous informer officiellement que je me présente à la députation dans le Pas-de-Calais, comme candidat conservateur, au siège laissé vacant par notre regretté M. Adam, de Boulogne-sur-Mer.

Je demande à tous les journaux conservateurs du département de vouloir bien m'envoyer individuellement et le plus tôt possible, le programme politique et économique qu'ils pensent le plus en rapport avec les indications de la majorité de la presse conservatrice.

Ma position indépendante, mes opinions résolument conservatrices, mon initiative sont connues : je crois donc pouvoir compter sur le concours de votre influence pour combattre les manœuvres gouvernementales qui ne manqueront pas d'être employées contre nous.

Veuillez agréer, messieurs, l'assurance de ma profonde considération.

Ch. Georgi

Que penser de cet étonnant candidat qui demande aux feuilles locales de vouloir bien lui envoyer son opinion sous enveloppe par retour du courrier.

Depuis Bertron, le « candidat humain », et le père Gagne auteur de l'*Unité*, représentant du programme de l'Empire-Royaute-République, on n'avait rien vu de pareil à M. Ch. Georgi. Celui-là, ce

n'est pas le candidat de l'*Unité*, c'est plutôt celui de la *Diversité* puisqu'il se propose sérieusement de prendre la moyenne arithmétique de toutes les opinions qu'on lui enverra et de représenter cette moyenne à la chambre s'il y a dans le Pas-de-Calais assez de fous pour envoyer M. Georgi au Palais-Bourbon.

Ce défenseur des principes conservateurs qui ne sait pas bien encore quels principes au juste il devra défendre, s'intitule ingénieur et maître de forges : c'est plutôt un maître Jacques qui se croit ingénieux.

Soyons indulgent et ne lui disons pas trop haut ce qu'il est; mais, souhaitons que le parti conservateur ait beaucoup de candidats de cette encolure à mettre en ligne : le réveil électoral ne tardera pas à être complet dans le Pas-de-Calais et ailleurs.

Ernest VAUQUELIN.

DETTE PAYÉE

Rien pour rien ! c'est la devise de Bismarck, c'est aussi celle de l'Eglise romaine qui a pour principe de tirer parti de tout, même de la charité qu'elle fait ou plutôt qu'elle fait faire : Le pape et le chancelier devaient donc fatalement s'entendre. Ils se sont entendus en effet, et depuis quinze jours, sur le mot d'ordre parti de Rome, le clergé catholique fait de la propagande électorale pour le compte du prince de Bismarck.

Le moment est venu de payer ces services et le chancelier s'occupe avec une bonne grâce d'autant plus entière que le paiement ne lui coûte rien. C'est par l'Italie qu'il fait liquider ses dettes envers Léon XIII.

Une dépêche adressée de Rome au *Monde* dit que l'empereur d'Allemagne vient de faire parvenir au Souverain Pontife une lettre qui confirme les engagements pris lors des négociations auxquelles donna lieu la question du septennat, relativement à la pacification religieuse en Allemagne, aux efforts du gouvernement impérial pour le maintien de la paix en Europe et pour une « amélioration » de la situation faite au Pape.

Le même journal publie une lettre de Rome expliquant ce que pourrait être cette amélioration. « En attendant que Rome soit rendue au Pape », on lui abandonnerait la moitié de la cité Léonine, soit la partie de la ville qui comprend le Vatican, plus une bande de territoire allant jusqu'à la mer.

Une dépêche des *Débats* fait aussi allusion à cette transaction qu'il résume dans les quatre points suivants :

« 1° L'Italie cède au Pape, en toute souveraineté, la cité Léonine et une bande de terrain aboutissant à la mer ;

« 2° L'Italie, en cas de guerre, pourra occuper le domaine pontifical ;

« 3° Le gouvernement italien donnera à sa politique un caractère plus favorable à la religion ;

« 4° La subvention accordée au Pape sera doublée et portée à 500,000 francs par mois. »

Les Italiens commentent-ils à se rendre compte de ce que leur rapporte l'amitié dédaigneuse de l'Allemagne !

LETTRE DE PARIS

Paris, 20 février.

La Chambre vient d'évoquer l'une des plus graves questions qui puissent solliciter l'attention d'une assemblée parlementaire : la

question du pain. Comment ce redoutable problème s'est posé devant les législateurs du Palais-Bourbon, vous ne l'ignorez pas : un certain nombre de gros propriétaires fonciers, irrités de voir la concurrence des blés étrangers faire diminuer leurs superbes revenus, ont organisé, avec l'aide des journaux monarchistes, une agitation factice en faveur du relèvement de la taxe sur les blés. Il s'agit tout bonnement de fermer nos frontières aux céréales de provenance étrangère. Lorsque les instigateurs du mouvement seront maîtres du marché, ils pourront à leur gré faire hausser le prix de la farine et réaliser sur la misère publique de scandaleux bénéfices, sans se soucier le moins du monde de l'article 429 du code pénal, lequel n'est jamais appliqué aux accapareurs.

En quelques mots, voilà toute la question. On objecte, il est vrai, l'intérêt des petits cultivateurs; mais ceux qui soutiennent ce prétexte savent parfaitement ce qu'il vaut : ils n'ignorent pas que les petits agriculteurs produisent à peine le blé nécessaire à leur consommation et n'ont pas, par conséquent, à se préoccuper de la concurrence des blés de Russie, d'Amérique ou de l'Inde. En réalité, c'est l'intérêt seul des grands propriétaires qui est en jeu : il s'agit de savoir s'il doit primer l'intérêt de 36 millions de Français.

Remarquez que, chez nous, le pain est la base même de l'alimentation nationale; il n'en est pas de même chez les Anglais ou les Allemands, par exemple, qui consomment relativement peu de céréales, et pour qui il est beaucoup moins important, par conséquent, de savoir si le livre de pain coûtera vingt ou trente centimes. En France, faire hausser, au moyen d'une loi, le prix du pain, c'est arrêter aux frontières les arrivages de blés à l'aide de tarifs prohibitifs, c'est, à proprement parler, res constituer, au profit d'un nombre relativement restreint de riches propriétaires, l'abominable pacte de famine.

Il est fâcheux que la discussion de la loi tendant à élever de 3 à 5 francs par quintal la taxe sur les céréales ait été interrompue, alors qu'elle venait d'être à peine commencée. A tous égards, il eût été préférable que la question fût immédiatement tranchée, car les partisans de cet odieux projet, sont puissants, actifs et vont, pendant les cinq jours de congé que la Chambre s'est octroyés, je ne sais trop pourquoi, remuer ciel et terre. Déjà on annonce l'arrivée à Paris d'une délégation de la société des agriculteurs du Nord, venue pour peser sur les décisions de la Chambre et du gouvernement. On voudrait amener le cabinet à soutenir la « loi de famine ». Ce serait purement et simplement un scandale.

Déjà il peut paraître étrange que dans une affaire d'une importance aussi exceptionnelle, le ministre n'ait pas une opinion à lui et ne la soutienne pas énergiquement. N'a-t-il pas, en effet, la garde de l'ordre public, et ne sent-il pas que la paix sociale peut être compromise par l'adoption d'une loi dont la première conséquence serait d'affamer les pauvres ?

On dit, il est vrai que la majorité des ministres sont hostiles au projet; deux d'entre eux, MM. Granet et Lockroy, se sont même très nettement expliqués, à ce sujet, avec les délégations qui sont venues le trouver. On ajoute que si M. Goblet a fait décider au conseil que chacun des membres du cabinet conserverait, dans le débat qui vient de s'ouvrir, sa liberté d'action, c'est parce que M. Develle, ministre de l'Agriculture, avait menacé de donner sa démission si le projet du pain cher était combattu par le gouvernement. Eh bien ! j'estime qu'un ministre de la vie même d'une si grande partie de la nation est en jeu, un gouvernement républicain ne saurait rester neutre; il a le devoir de montrer quelles peuvent être les conséquences terribles d'une mesure obscurement antisociale.

L'abstention du gouvernement rend incertain l'issue du débat, qui se fut sans aucun doute terminé par l'échec des protectionnistes à l'entrave si M. Goblet était remonté à la tribune pour donner l'avis de la majorité de ses collègues. Je me plais à croire que nous ne reverrons pas, comme en 1885, des députés en qui la démocratie avait confiance, donner leur vote au projet imaginé par les accapareurs de grains. Aucun radical ne peut, sans déshonneur, appuyer un projet qui est la négation même de tous ses principes et qui constitue une véritable manœuvre monarchique.

En voilà assez ! dis enfin Maheu, brisé de colère et de fatigue. Une heure et demie... Ah ! une propre journée, nous n'aurons pas cinquante sous ! Je m'en vais, ça me dégoûte.

Bien qu'il eût encore une demi-heure de travail, il se rhabilla. Les autres l'imitèrent. La vue seule de la taille les jetait hors d'eux. Comme la herscheuse s'était remise au roulage, ils l'appellèrent en s'irritant de son zèle : si le charbon avait des pieds, il sortirait tout seul. Et les six, leurs outils sous le bras, partirent, ayant à refaire les deux kilomètres, retournant au puits par la route du matin.

Dans la cheminée, Catherine et Etienne s'attardèrent, tandis que les hameçons glissaient jusqu'en bas. C'était une rencontre, la petite Lydie, arrêtée au milieu d'une voie pour les laisser passer, et qui leur racontait une disparition de la Mouquette, prise d'un tel saignement de nez, que depuis une heure elle était allée se tremper la figure quelque part, on ne savait pas où. Puis, quand ils la quittèrent, l'enfant poussa de nouveau sa berlina éreintée, boueuse, raidissant ses bras et ses jambes d'insecte, pareille à une maigre fourmi noire en lutte contre un fardeau trop lourd. Eux, dévalaient sur le dos, aplatisaient leurs épaules, de

Mais, il ne faut pas se faire illusion, la lutte sera rude et nul ne peut savoir quelle en pourra être l'issue. L'extrême gauche et la fraction libre-échangiste du centre repoussera certainement la « loi de famine » ; par contre, la droite toute entière, nombre d'opportunistes et la plupart des représentants des départements agricoles, comme M. Develle, par exemple, appuieront ce nefaste projet. Toutes ces forces réunies représenteront un chiffre de voix considérable, et je ne sais trop s'il sera possible d'en grouper un nombre égal dans le sens contraire.

Il est donc très important de ne rien négliger pour empêcher que cette irréparable erreur ne soit commise. La République en porterait toute la responsabilité, et ceux-là même qui auraient le plus contribué à faire élever le prix du pain, ne manqueraient pas d'exploiter perfidement contre les institutions démocratiques la déplorable mesure qu'ils auraient eux-mêmes conseillée.

Ainsi, à quelque point de vue qu'on se place, la question soumise actuellement à la Chambre présente un intérêt de premier ordre. La loi que l'on discute est inhumaine, antieconomique, antirépublicaine et antisociale. L'adopter serait plus qu'une faute et presque un crime.

MAURICE RENAUD.

EXPLOITATION PATRONALE

Lors du passage de M. Turquet aux Beaux-Arts, il fut fait une propagande chaleureuse en faveur des bustes de Barra et de Viala, moulés en plâtre, d'après l'œuvre du statuaire Ruffier.

Toutes les écoles communales de France reçurent l'offre et le conseil d'acquiescer ces deux bustes au prix de 30 francs pièce. Or, d'après nos renseignements, on paie à l'ouvrier 2 f. 50 de façon, et en admettant qu'il y ait 50 centimes de plâtre, cela établirait le prix de revient de chaque buste à 3 francs. On voit que le bénéfice de l'entrepreneur est monstrueusement exagéré.

Ce n'est pas tout : au lieu de confier l'exécution de ces travaux, qu'on décore du nom de patriotiques, à nos ouvriers moulers, ce sont des Italiens qu'on est allé prendre pour les exécuter.

Devinez pourquoi... Parce qu'il faut une journée pour fabriquer un de ces bustes et qu'un ouvrier français ne consentirait pas, — et avec raison, — à ne gagner que 2 fr. 50, alors que l'objet est coté 30 fr. par le patron.

Vérités historiques

Le *Frankfurter Zeitung* ayant parlé des contributions de guerre prélevées à Francfort par le général Jourdan, du 16 au 18 juillet 1796, le *Frankfurter Beobachter* répond de la manière suivante :

« Il est hors de doute que la ville de Francfort, pendant le séjour de quarante-deux heures du général français Jourdan, n'a pas eu de longtemps à enregistrer les souffrances et les tortures qui lui ont été infligées exactement soixante-dix ans plus tard, par qui donc, honorable *Journal de Francfort* ? »

Le général français Jourdan était, en 1796, un véritable modèle de douceur et d'humanité en comparaison du général prussien de Manteuffel en 1866; et les contributions de guerre, exigées par les Français, en juillet 1796, étaient malgré toute leur dureté, plus légères que celles qui ont été imposées en 1866 par les généraux prussiens.

La différence principale, entre 1796 et 1866, consiste du reste dans ce fait que, dans le premier cas, la ville de Francfort fortifiée était considérée comme partie belligérante, étant occupée par les troupes autrichiennes du

général Wartensleben, contre lesquelles combattait les Français, tandis qu'en 1866, Francfort était une ville ouverte et paisible qui n'avait jamais fait la guerre à la Prusse.

« Ce n'est pas nous qui rappelons aujourd'hui ces tristes souvenirs; mais quand la basse calomnie va jusqu'à affirmer que la démocratie allemande fait alliance avec les Français pour « détruire l'empire allemand », nous sommes vraiment excusables si la bile nous envahit un instant. »

FILE REICHSTAG

La Constitution de l'empire allemand date de 1871.

La présidence de l'empire appartient à la couronne de Prusse, et le roi Guillaume I^{er} de Prusse fut nommé empereur. Mais le pouvoir impérial est astreint, dans l'exercice de certaines fonctions, à l'assentiment du Reichstag, composé de représentants choisissant librement élus du peuple allemand.

Nous avons dit, hier, quel était le régime électoral de l'empire. Voici quelques renseignements sur le fonctionnement et les pouvoirs de ce corps élu :

Les séances sont publiques. Les députés ont le droit de proposer des lois et de renvoyer au conseil fédéral, par la voie de M. de Bismarck, les pétitions à lui adressées.

Le Reichstag est élu pour trois ans. Il faut, pour le dissoudre — c'est le cas actuel — en période législative, une décision du conseil fédéral et le consentement de l'empereur.

En cas de dissolution, le nouveau Reichstag doit être convoqué dans une période de trois mois, les élections doivent en être faites dans les deux mois.

Le Reichstag, vérifie les pouvoirs de ses membres et valide leur élection, règle la marche de ses travaux et sa discipline intérieure.

Il y a un président, deux vice-présidents et des secrétaires choisis par lui.

Il faut que la présence de la moitié plus un de ses membres soit constatée pour qu'un vote soit valable, et ce vote a lieu à la majorité absolue des voix.

Dans les discussions qui ont trait aux intérêts particuliers d'un Etat, les députés seuls de cet Etat votent.

Les membres du Reichstag ne reçoivent pas de mandat impératif; ils ne peuvent être poursuivis ni judiciairement ni disciplinairement à l'occasion de leurs votes ou pour des paroles prononcées durant l'exercice de leur mandat.

Ils ne peuvent ni être arrêtés ni être poursuivis — même pour dettes — durant le cours de la session, sans le consentement de l'assemblée.

Les membres du Reichstag ne touchent ni traitements ni indemnité.

C'est l'empereur qui convoque, ouvre, proroge et clôt la session du Reichstag.

DÉPÊCHES DE LA NUIT

Par fil spécial de « La Tribune »

Commutation de peine de l'anarchiste Duval

Paris, 21 février, 6 h. 15 s.

La commission consultative des grâ-

Feuilleton de LA TRIBUNE du 22 Février 1887

15

GERMINAL

PAR

ÉMILE ZOLA

IV

Mais Etienne était peut-être le plus frémissant. Depuis qu'il se trouvait au fond de cet enfer, une révolte lente le soulevait. Il regarda Catherine résignée, l'échine basse. Était-ce possible qu'on se tuât à une si dure besogne, dans ces ténèbres mortelles, et qu'on n'y gagnât même par les quelques sous du pain quotidien ?

Cependant, Négrel s'en allait avec Dansasert, qui s'était contenté d'aprouver d'un mouvement continu de la tête. Et leurs voix, de nouveau, s'élevèrent : ils venaient de s'arrêter encore, ils examinaient le boisage de la galerie, dont les hameçons avaient l'entree sur une longueur de dix mètres, en arrière de la taille.

— Quand je vous dis qu'ils se fient du monde ! criait l'ingénieur. Et vous, nom d'un chien ! vous ne surveillez donc pas ?

— Mais si, mais si balbutiait le maître-porion. On est las de leur répéter les choses.

Négrel appela violemment :

— Maheu ! Maheu !

Tous descendirent. Il continuait :

Voyez ça, est-ce que ça tient... C'est bâti comme quatre sous. Voilà un chapeau que les moutons ne portent déjà plus, tellement on l'a posé à la hâte... Pardi ! je comprends que le raccumodage nous coûte si cher.

N'est-ce pas ? pourvu que ça dure tant que vous en avez la responsabilité ! Et puis tout casse, et la compagnie est forcée d'avoir une armée de raccumodageurs... Regardez un peu là-bas, c'est un vrai massacre.

Chaval voulait parler, mais il le fit taire.

— Non, je sais ce que vous allez dire encore. Qu'on vous paie davantage, hein ? Eh bien ! je vous préviens que vous forcerez la Direction à faire une chose : oui, on vous paiera le boisage à part, et l'on réduira proportionnellement le prix de la berlina. Nous verrons si vous y gagnerez... En attendant, reboisez-moi ça tout de suite. Je passerai demain.

Et, dans le saisissement causé par la menace, il s'éloigna. Dansasert, si hum-

ble devant lui, resta en arrière quelques secondes, pour dire brutalement aux ouvriers :

— Vous me faites empoigner, vous autres... Ce n'est pas trois francs d'amende que je vous flanquerais, moi ! Prenez garde !

Alors, quand il fut parti, Maheu éclata à son tour.

— Nom de Dieu ! ce qui n'est pas juste, n'est pas juste moi, j'aime qu'on soit calme, parce que c'est la seule façon de s'entendre; mais, à la fin, ils vous rendraient enragés... Avez vous entendu la berlina baissée, et le boisage à part ? encore une façon de nous payer moins... Nom de Dieu de nom de Dieu !

Il cherchait quelqu'un sur qui tomber, lorsqu'il aperçut Catherine et Etienne les bras ballants.

— Venez-vous bien me donner des bois ! Est-ce que ça vous regarde !... Je vas vous allonger mon pied quelque part.

Etienne alla se charger, sans rancune de cette rudesse, si furieux lui-même contre les chefs, qu'il trouvait les mineurs trop bons enfants.

Du reste, Levaque et Chaval s'étaient soulagés en gros mots. Tous, même Zacharie, boisaient rageusement. Pendant près d'une demi-heure, on n'entendit que le craquement des bois, calés à coups de masse. Ils n'ouvraient plus la bouche, ils soufflaient, s'exaltaient contre la roche, qu'ils auraient

qu'ils auraient bousculée et remontée d'un renforcement d'épaules, s'ils l'avaient pu.

— En voilà assez ! dis enfin Maheu, brisé de colère et de fatigue. Une heure et demie... Ah ! une propre journée, nous n'aurons pas cinquante sous ! Je m'en vais, ça me dégoûte.

Bien qu'il eût encore une demi-heure de travail, il se rhabilla. Les autres l'imitèrent. La vue seule de la taille les jetait hors d'eux. Comme la herscheuse s'était remise au roulage, ils l'appellèrent en s'irritant de son zèle : si le charbon avait des pieds, il sortirait tout seul. Et les six, leurs outils sous le bras, partirent, ayant à refaire les deux kilomètres, retournant au puits par la route du matin.

Dans la cheminée, Catherine et Etienne s'attardèrent, tandis que les hameçons glissaient jusqu'en bas. C'était une rencontre, la petite Lydie, arrêtée au milieu d'une voie pour les laisser passer, et qui leur racontait une disparition de la Mouquette, prise d'un tel saignement de nez, que depuis une heure elle était allée se tremper la figure quelque part, on ne savait pas où. Puis, quand ils la quittèrent, l'enfant poussa de nouveau sa berlina éreintée, boueuse, raidissant ses bras et ses jambes d'insecte, pareille à une maigre fourmi noire en lutte contre un fardeau trop lourd. Eux, dévalaient sur le dos, aplatisaient leurs épaules, de

peur de s'arracher la peau du front; et ils filaient si rapide, le long de la roche polie par tous les derrières des charrues, qu'ils devaient, de temps à autre, se retenir aux bois, pour que leurs fesses ne pressent pas feu, disaient-ils en plaisantant.

En bas, ils se trouvaient seuls. Des étoiles rouges disparaissaient au loin, à l'occulte de la galerie. Leur gaieté tomba ils se mirent en marche d'un pas lourd de fatigue, elle devint, il la voyait à peine, noyée d'une sorte de brouillard fuméux; et l'idée qu'elle était une fille lui causait un malaise, parce qu'il se sentait bête de ne pas l'embrasser et que le souvenir de l'autre l'en empêchait. Assurément, elle lui avait menti l'autre était son amant, ils couchaient ensemble sur tous les tas d'escaillage, car elle avait déjà le déhanchement d'une geuse. Sans raison, il la boudait, comme si elle l'eût trompé. Elle pourtant, à chaque minute, se tournait, l'avertissait d'un obstacle, était si perdue, on avait si bien pu rire en bons amis ! Enfin, ils débouchèrent dans la galerie de roulage, ce fut pour lui un soulagement à l'indécision dont il souffrait; tandis qu'elle, une dernière fois, eut un regard attristé, le regret d'un bonheur qu'ils ne retrouveraient plus.

Maintenant, autour d'eux, la vie sou-

teraine grondait, avec le continué passage des porions, le va-et-vient des trains, emportés au trot des chevaux. Sans cesse, des lampes étouffaient la nuit. Ils devaient s'effacer contre la roche, laisser la voie à des ombres d'hommes et de bêtes, dont ils recevaient l'haleine au visage. Jeanlin, courant nus pieds derrière son train, leur cria une méchanceté qu'ils n'entendirent pas, dans le tonnerre des roues. Ils allaient toujours, elle silencieuse à présent, lui ne reconnaissant pas les carrefours ni les rues du matin, s'imaginant qu'elle le perdait de plus en plus sous la terre; et ce dont il souffrait surtout, c'était du froid, un froid grandissant qui l'avait pris au sortir de la taille, et qui le faisait grelotter davantage, à mesure qu'il se rapprochait du puits. Entre les muraillements étroits, la colonne d'air soufflait de nouveau en tempête. Il désespérait d'arriver jamais, lorsque, brusquement, ils se trouvèrent dans la salle de l'accrochage.

Chaval leur jeta un regard oblique, la bouche frocée de méfiance. Les autres étaient là, en sueur, dans le courant glacé muets comme lui, ravalant des grondements de colère. Ils arrivaient trop tôt. On refusait de les remonter avant une demi-heure, d'autant plus qu'on faisait des manœuvres compliquées pour la descente d'un charbon (A suivre.)

ces au ministère de la justice, a conclu, à l'unanimité, à la commutation de peine en faveur de l'anarchiste Duval, condamné à mort pour incendie.

Mort de Demolombe

Paris, 21 février, 6 h. s.
Le juriconsulte Demolombe est mort.

Protestations contre le pain cher

M. Goblet a reçu ce matin une délégation des sociétés ouvrières de Bordeaux, qui lui a été présentée par les députés de la Gironde, et la Société des agriculteurs de France.

Le président du Conseil a reçu, en outre, les députés et les délégations des agriculteurs de la Somme.

Ces délégations ont entretenu le président du Conseil de la loi sur les céréales.

M. Goblet a répondu comme il l'avait déjà fait. Il a exposé que, dans la discussion de la loi sur les céréales, le gouvernement avait décidé de garder la neutralité.

L'arrivée à Paris de nombreuses délégations, venant protester contre le relèvement de la taxe sur les céréales, était annoncée. M. Develle a fait savoir qu'il ne les recevrait pas, car il est bien résolu à soutenir le relèvement.

Le président de Madagascar

Paris, 21 février, 7 h. 10.
On parle de M. Albert Grodet, pour remplacer, à Madagascar, M. Le Myre de Vilers.

SÉNAT

Séance du Lundi 21 février.

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER.

La séance est ouverte à deux heures.

DISCUSSION DU BUDGET

M. Dauphin, ministre des finances, dit que le budget ordinaire des recettes et dépenses est admirablement équilibré, malgré 16 millions de dépenses et plus de 55 millions de recettes en moins. On y est arrivé par des économies de plus de 50 millions et la suppression de l'amortissement.

Quant aux recettes, elles présentent des difficultés sérieuses, car le budget a trois ennemis : les dégrèvements, les majorations et les diminutions de recettes. Aujourd'hui nous sommes revenus à notre état normal, en prenant comme base les résultats de l'avant-dernière année.

Les recettes de 1887 ont été fixées d'après les recettes de 1885. Donc le budget des recettes est excellent et la nouvelle taxe sur les sucres améliorera la situation.

La dette flottante offre aussi une entière sécurité.

Quant à la perception des impôts, elle laisse peu à désirer et son rendement qu'il faudra cependant améliorer encore est bon. Il reste à examiner, dans les dépenses, l'excédent de 400 millions causé par les augmentations des crédits de la guerre de la marine, de l'instruction publique, des travaux publics et de la dette viagère.

Le ministre critique cette dernière augmentation et dit que les rentiers opérés sur les traitements des fonctionnaires sont insuffisants.

L'orateur réfute non sans malice — un point ! — les critiques de l'orléaniste Léon Say, qui se montre si sévère pour ceux qui exécutent des travaux et si indulgent pour ceux qui ont conçu le programme de ces travaux. Or, on a fait des réductions considérables sur le budget extraordinaire des travaux publics.

M. Blavier interrompant : c'est ce que nous demandons !

M. Dauphin. — C'est aussi ce que tous demandent !

Après ce minuscule dialogue que ne désavouerait pas M. de La Palisse, le ministre continue. Il explique qu'on a renoncé aux bons sixennaires qui s'élevaient à 702 millions.

M. Buffet. — C'est insensé !

M. Dauphin. — Il est regrettable que ces bons ne soient pas garantis.

Le ministre parle ensuite des garanties exigées par les compagnies des chemins de fer, et il espère que ces compagnies consentiront à y renoncer.

Le pauvre homme !

En passant, M. Dauphin déclare qu'il n'accepte pas la formule : ni impôt, ni emprunt !

Il faudra recourir à l'un ou à l'autre de ces systèmes, ou peut-être même à l'un et à l'autre. Il sait bien que cette nécessité est impopulaire ; mais il compte sur Léon Say pour l'aider.

On n'ignore pas que Léon Say s'entend à merveille à tout ce qui est impopulaire.

Le ministre s'élève ensuite contre la politique de résistance que préconisait, dans la séance de samedi dernier, Léon Say lui-même, et il déclare à cet orléaniste qu'il s'agit de cette politique, il se fera des amis dans la droite, mais perdra ceux qui lui restent

dans la gauche (???) et dans le pays (???) (Applaudissements.)

La séance est suspendue à 4 h. et reprise à 4 h. 14.

M. Chesnelong recommence les critiques connues des monarchistes contre le budget et chante funèbrement le déficit.

Après un long et ennuyeux bavardage, il termine en disant que l'augmentation de la dette publique est due aux témérités et aux imprudences commises par les républicains dans l'aventure du Tonkin.

A chacun sa responsabilité. La droite revendique l'honneur de la politique sage qu'elle a toujours défendue.

M. Bocher succède à M. Dauphin, à la tribune. M. Bocher est un oiseau de mauvais augure. Il constate que la situation est non seulement critique mais pleine de périls.

Depuis plus de huit ans, affirme-t-il, la vérité budgétaire a été faussée constamment et on a recourus à des expédients pour essayer de dissimuler le déficit.

Le Maître-Jacques de la famille d'Orléans fait ensuite l'éloge de l'Assemblée nationale monarchiste — quel toupet ! — De 1875 à 1878, dit-il, la situation budgétaire était encore correcte ; mais depuis les temps d'abandon et de désolation qui ont vu l'avènement au pouvoir des républicains, une ère nouvelle a commencé : on a créé des dégrèvements, fait de la politique égoïste et dangereuse, etc., etc.

M. Bocher est en veine de regrets et de critiques. Il veut poursuivre, mais le Sénat en a assez.

Il est, du reste, 6 h. 40, et bien que le carnaval ait commencé, Bocher-Pierrot n'a pas l'autorité suffisante pour obtenir l'autorisation de continuer ses aimables exercices. La séance est renvoyée à demain, à deux heures.

LETTRE DU « NORD »

Voici les principaux passages de la lettre du journal le Nord qui nous a été signalée par le télégraphe. On y devine aisément une plume de diplomate et on comprend toute l'importance de ce document quand on sait à quelle source le Nord puise ses inspirations.

Quiconque ne connaît pas le dessous des cartes de la situation pourrait croire que notre pays a fini par se désintéresser des affaires d'Orient en général et de la question bulgare en particulier.

Or, penser ainsi serait commettre une grande erreur.

Cette question n'a pas cessé de nous intéresser au plus haut point ; mais c'est précisément parce qu'elle nous intéresse qu'il importe de veiller avec soin aux éventualités qui se préparent et qui, pouvant bouleverser le jour au lendemain tout l'échiquier international, exerceraient par contre-coup une puissante influence sur la solution des affaires bulgares.

Celles-ci ne sauraient se régler sans la participation des grandes puissances, et tout dépend par conséquent de la situation de ces dernières aux cours dernières des événements en prévision.

La question bulgare ne s'enfonce pas, dit-elle, sans raison, l'autre jour, une feuille russe, il sera toujours temps pour nous d'y revenir ; l'important est que nous sachions demeurer dans des conditions favorables, afin de pouvoir prononcer notre arrêt définitif quand le moment sera venu d'en finir.

Pour ce faire, il est urgent que nous conformions notre conduite politique aux événements qui semblent sur le point de s'accomplir dans la direction du Rhin. Déjouer notre attention de la question bulgare, qui ne réclame pas, en somme, de règlement immédiat, pour la fixer de préférence sur des éventualités prochaines destinées à devenir le principal facteur dudit règlement, cela n'équivaut point à l'abandon de cette question, mais tout simplement à un ajournement dicté par les circonstances.

Ce qui nous intéresse par dessus tout en ce moment, c'est de savoir quel rôle serait le plus avantageux pour la Russie dans le cas où viendrait à éclater un conflit franco-allemand. Les avis à cet égard étaient naguère partagés, et tandis que les uns auraient voulu voir notre pays faire du courtage international en assurant à l'Allemagne une pleine liberté d'action contre un appui solide et effectif de cette puissance dans la solution des affaires bulgares, les autres penchaient au contraire pour une alliance pure et simple avec la France.

Ces idées se sont sensiblement modifiées depuis quelques jours. A force de plaider le pour et le contre, on a fini par se dire que la Russie n'avait pas plus le droit de spéculer sur la situation menacée de la France en achetant aux dépens de celle-ci l'appui de l'Allemagne en Orient, qu'elle n'avait intérêt à se lancer dans une aventure contre cette dernière puissance au profit de la France.

De là est sorti un nouveau courant d'opinion qui se manifeste actuellement dans le langage des principaux organes de la presse russe, et que l'immense majorité du public approuve avec un sentiment de profonde conviction.

Ce courant me paraît devoir exercer une influence assez réelle sur la conduite du gouvernement russe et répondre même assez exactement aux aspirations qui se font jour dans ses conseils pour que je ne puisse m'abstenir de vous le signaler.

Le fait est que parmi les gens raisonnables

bien peu chez nous voudraient sérieusement une alliance avec la France, car cette éventualité aurait une conséquence immédiate : l'explosion d'une guerre européenne, qui n'entre pas dans les intentions ni des désirs de la nation russe. D'autre part, certaines antipathies insurmontables, et le désagréable souvenir du traité de Berlin se dressent entre la Russie et l'Allemagne comme un éternel peu favorable à une entente solide et cordiale avec cette puissance. Puis, enfin, chacun admet, bon gré, mal gré, que l'intérêt personnel doit toujours l'emporter sur des considérations plus platoniques, et cet intérêt prescrit pour le moment à l'Allemagne, d'action dont il faudrait tenir compte dans toute combinaison.

La Russie ne pourrait se rapprocher intimement de l'Allemagne sans être obligée pour cela de faire des concessions à la politique austro-hongroise, ni prendre une attitude hostile à l'Allemagne sans armer contre elle l'Empire des Habsbourg. Elle ne saurait, d'ailleurs, agir dans un sens, ni dans l'autre sans aboutir de toute façon à délier les mains de l'Allemagne, vis-à-vis de la France, soit qu'elle le fasse volontairement, en vertu d'un pacte avec Berlin, soit qu'elle s'attire sur les bras une guerre avec l'Autriche-Hongrie, et peut-être même avec l'Angleterre.

Or, ce que la Russie désire actuellement, c'est qu'elle veuille en toute sincérité, ce qu'elle décide à favoriser de ses efforts, c'est, d'une part, le maintien de la paix, et, d'autre part, celui de l'équilibre européen. Pour atteindre ce double but, elle doit donc agir de manière à éviter d'abord tout motif de conflit, comme le serait une alliance française, et à sauvegarder ensuite l'équilibre en question, s'il était menacé par l'explosion quand même d'un conflit franco-allemand, et ce n'est certes pas en se rapprochant de Berlin qu'il y parviendrait.

Pour que la Russie soit à même de jouer un rôle prépondérant en cas de conflit franco-allemand et de garantir l'équilibre européen, il se trouve qu'elle doit absolument nécessaire qu'elle demeure l'axe du problème et que, sans encourager ni menacer personne, elle donne à réfléchir à tout le monde.

Compromettre sa sécurité et ses intérêts par une alliance avec qui que ce soit, elle ne le veut pas ; intervenir au bout de la lutte contre le vaincu, ce serait peut-être s'y prendre un peu trop tard, et si, enfin, ce vaincu devait être la France, notre pays s'exposerait à un avenir désastreux en laissant consommer l'annexionnisme de cette puissance par l'Allemagne, dont il aurait à subir ensuite l'omnipotence.

L'unique parti qui soit à prendre pour la Russie consiste donc à manœuvrer de telle manière que le conflit franco-allemand ne puisse atteindre, si éclaté, des proportions de nature à compromettre la ruine de la France. A cet effet, la Russie doit se trouver les mains complètement libres au moment décisif ; il faut, je le répète, qu'aucun engagement ne la lie avec l'Allemagne, et que ses forces ne soient point employées dans une guerre avec l'Autriche-Hongrie et l'Angleterre.

Comme la fort justement fait observer, avant-hier un journal russe, cela suffira pour que l'Allemagne n'agisse plus avec la même assurance qu'en 1870, et qu'elle ne laisse pas cette fois sa frontière orientale dégarinée de troupes. Les forces militaires françaises et allemandes se trouveraient de la sorte équilibrées.

Le courant d'idées que je viens de définir paraissant actuellement trouver un écho sympathique dans les sphères dirigeantes de la politique russe, il devient, par conséquent, assez compréhensible qu'on s'y préoccupe moins de la question bulgare, la Russie doit se tenter aujourd'hui sur la question et ne point précipiter une solution que les événements du lendemain lui permettront peut-être de rendre plus favorable à ses sentiments, et à ses intérêts. En d'autres termes, la question bulgare, qui semblait naguère devoir être un des principaux facteurs du problème international à résoudre, se trouve transformée en simple corollaire par l'apparition de l'important élément d'un conflit franco-allemand éventuel, et c'est pourquoi, sans perdre aucunement de vue la nécessité de son règlement, nous croyons devoir le reléguer jusqu'à nouvel ordre au second plan, pour l'atténuer nos regards vers le Rhin et l'accorder une attention distraite aux platoniques négociations qui se poursuivent sans la moindre chance de succès à Constantinople.

Depeches de l'Etranger

LES EXCITATIONS ANGLAISES

Londres, 21 février.
Le Standard continue à pousser l'Allemagne à attaquer la France, en insinuant que les armements de la France compromettent la sécurité de l'Allemagne.

LA QUESTION D'ORIENT

Vienne, 21 février.
Suivant des renseignements puisés à bonne source, si les négociations engagées à Constantinople échouaient, la régence de Sofia serait disposée à jouer le tout pour le tout : elle convoquerait la Sobranié pour entendre le rapport

des délégués et la réélection du prince de Battenberg suivrait. Il est certain, d'autre part, que le cabinet anglais travaille fiévreusement ; des courtiers de la reine arrivent quotidiennement, et l'on s'accorde à penser que l'Angleterre, connaissant les préparatifs de la Russie en Afghanistan, cherche à provoquer une diversion en Europe. La Russie, de son côté, paraît résolue à entreprendre en Afghanistan et à prendre en Asie sa revanche de l'insuccès que sa politique a subi en Orient par suite de l'intervention de l'Angleterre.

LA CRISE ITALIENNE

Rome, 21 février.
La composition du nouveau ministère italien se heurte à de nombreuses difficultés. Principalement par suite des exigences de M. de Robilant dans le choix de ses collègues.

SOLIDARITÉ OUVRIÈRE

Belgrade, 21 février.
Le rédacteur en chef du journal ouvrier *Nezavista*, qui avait ouvert une souscription pour soutenir le parti ouvrier en Allemagne pendant la période électorale, a reçu l'ordre du parquet de suspendre cette souscription, à cause des relations amicales du gouvernement serbe avec l'empire allemand.

FAUX ANARCHISTE

Un journal de notre ville annonçait hier matin avec force détails l'arrestation d'un anarchiste à Vienne.

On rattachait, cela va sans dire, cette arrestation au fameux complot sur lequel la police fait tant de bruit et si peu de lumière.

Notre correspondant de Vienne nous télégraphie que l'individu arrêté est absolument étranger à l'anarchie et à la politique.

AFFAIRES COLONIALES

Tonkin

On rapporte de Hong-Kong que Lu-H-Vinh-Phuoc, le chef des Pavillons-Noirs, a reçu l'ordre de revenir à Canton, où il est attendu dans les premiers jours de mars. Lu-H-Vinh-Phuoc aurait été complètement étranger aux agissements des bandes chinoises à la frontière du Tonkin ; toutefois, le gouvernement impérial a cru nécessaire de le rappeler du Kuang-Si, sa province natale, où il était en congé afin de le tenir à distance du terrain de ses anciens exploits.

On assure qu'aucun commandement militaire ne sera confié au vieux chef de partisans.

Tunisie

Quelques journaux ont annoncé qu'une insurrection avait éclaté dans le sud de la régence. La nouvelle est absolument fautive. Un incident s'est produit la semaine dernière. Une vingtaine de maraudeurs de la tribu des Nouaya et de celle des Zouariss ont razzé, près de Mrebech, un cavalier et divers piétons.

On annonce pour mercredi l'arrivée du directeur des travaux publics, M. Michaud.

On a annoncé qu'on avait accordé la concession de la ligne de chemin de fer de Tunis à Souss. Pour le moment rien n'est fait.

Les affaires de Tayeh-Bey sont soumises à un arbitrage ; celles de Mustapha avec le gouvernement sont entièrement terminées.

Nouvelle-Calédonie

On mande de Nouméa qu'une ligne s'est formée en Australie à la nouvelle du départ des récidivistes pour la Nouvelle-Calédonie. Elle a pour objet de protéger les colonies australiennes contre l'invasion dont elles se prétendent menacées par nos « pires criminels ».

Le Monument de la Révolution française

Le ministre de l'instruction publique vient d'adresser le rapport suivant au président de la République :

Monsieur le Président.
Dans deux ans, la France nouvelle, issue de la Révolution française de 1789, aura vécu son premier siècle. Aux approches de cette date mémorable, le pays renferme en arrière et se présente devant sa face la célébration de tous les moyens

montrera les progrès accomplis par la démocratie du dix-neuvième siècle et affirmera hautement sa vitalité.

Mais ce n'est là qu'une partie de la tâche qui nous incombe ; le gouvernement de la République ne saurait oublier qu'à toutes les époques de notre histoire, les régimes qui l'ont précédé ont tant à perpétuer leur souvenir par des monuments durables. Les colonnes, les statues, les arcs de triomphe, les édifices de tout genre qu'ils ont élevés se dressent partout dans nos villes pour en témoigner.

L'œuvre de 1879 il faut un monument digne d'elle ; l'art français doit consacrer le premier centenaire de la Révolution française.

Pénétré de cette idée, mon prédécesseur avait été interprète du sentiment national en préparant la réalisation d'un projet que la presse, les conseils élus, l'opinion publique, la France républicaine, en un mot, sont unanimes à réclamer, et il avait invité le conseil général des bâtiments civils à lui donner un avis sur les conditions dans lesquelles pourrait être édifié le monument.

Il m'a paru qu'il convenait de constituer maintenant une commission dans laquelle seraient consultés les représentants du Sénat, ceux de la Chambre des députés, ainsi que ceux du conseil municipal de la ville de Paris, spécialement intéressés, en leur adjoignant des architectes, des ingénieurs et les chefs des services compétents.

Cette commission aurait pour charge de déterminer le choix d'un emplacement définitif, d'étudier les conditions dans lesquelles devrait être édifié le monument en un mot, de préparer le projet de loi à soumettre au Parlement pour l'ouverture d'un concours entre les artistes français.

Je vous prie, monsieur le président, si vous approuvez ma proposition, de revêtir de votre signature le projet de décret ci-joint nommant les membres de la commission.

Je prie, monsieur le président, l'honneur de mon respect.

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, BERTHELOT.

En conformité des conclusions de ce rapport, un décret nomme membres de la commission chargée d'étudier les questions relatives à l'érection d'un monument commémoratif de la révolution française :

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, président ;

MM. Carnot, Georges Martin, Tirard, sénateurs ;

MM. de Hérédia, Pichon et Antonin Proust, députés ;

MM. Cernisson, Depasse et Mesureur, membres du conseil municipal de la Ville de Paris.

MM. Charles Garnier, membre de l'Institut, inspecteur général des bâtiments civils ; Edmond Guillaume, architecte des Tuileries et du Louvre ; Lisch, inspecteur général des monuments historiques ; Eugène Guillaume, statuaire, membre de l'Institut ; Alphand, inspecteur général des ponts et chaussées, ingénieur en chef de la voie publique ; André, ingénieur en chef des ponts et chaussées, ingénieur en chef de la voie publique de Paris ; Jules Comte, directeur des bâtiments civils et des palais nationaux ; A. Kœmpfen, directeur des beaux-arts ; De Ronchaud, directeur des musées nationaux ; Georges Lyon, chef de cabinet du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts ; Piest, chef du bureau des palais nationaux.

Art. 2. — Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 19 février 1887.

JULES GRÉVY.

Depeches de la Région

LOIRE

Saint-Etienne. — Arrestation. — Hier, la police a arrêté les nommés Lotier, Jean-Claude, âgé de 34 ans, mineur, demeurant rue des Pénitents, 14, et Lotier, Jean-Marie, âgé de 30 ans, mineur, demeurant rue des Chappes, 17, prévenus de falsification d'un livret d'ouvrier.

Mauvais entretien des rues. — L'envlèvement des immondices provenant du balayage et des cendres, ne se fait pas convenablement dans le quartier de la Chavassière (route de Roanne).

Marché. — Sur 410 porcs amenés au marché des Motteilles 310 ont été vendus à des prix variant de 100 à 106 fr. les 100 kilos.

Accident de voiture. — Hier matin, à trois heures 3/4, M. Auguste Fournier, à St-Genès-Maléfaux et M. François Courbon, soixante-huit ans, propriétaire au Rosel, commune de Marbres, ont été projetés à terre de leur voiture en descendant la rue d'Annonay, à Bizillon. M. Courbon, dans sa chute, s'est légèrement blessée à la tête. L'accident a eu lieu, parce qu'une roue de ladite voiture a été disloquée.

Un fou qui ne l'est pas. — Une famille à donner en exemple est la famille P... de St-Héant.

Dernièrement, le père mourait, laissant une fortune plus que respectable, à partager entre trois héritiers. Deux de ces derniers ont trouvé le moyen commode de s'en réserver une part plus grosse, en faisant déclarer par un médecin de la localité, que leur frère était fou. On a essayé de l'attirer dans un guet-apens, à Lyon. Mais le prétendu fou n'est pas tombé dans le piège. On s'est ensuite adressé au parquet de St-Etienne qui est un parquet excessivement sérieux. Celui-ci a ordonné d'appréhender le malheureux dont on voulait se débarrasser. Prévenu à temps, M. Amédée P... n'est pas rentré chez lui et a évité la maison de santé avec son accompagnement de douches.

Aujourd'hui, la victime de ces vexations inqualifiables, vient d'écrire la lettre suivante, au Procureur de la République.

Saint-Héant, le 13 février.

Monsieur, Le Procureur de la République, J'ai l'honneur de vous rendre compte que j'ai failli devenir victime d'un infâme guet-apens.

Le 2 février, on a obsédé mon pauvre père, pour me faire déshériter ; mais, après deux « non » catégoriques, on a décidé mon incarcération, afin de me faire perdre mes droits.

Le médecin de St-Y..., M. Z. X..., qui est officier de santé, a fourni un certificat de complaisance comme quoi il m'avait soigné comme idiot. Cependant, je prouverai devant la justice que jamais je ne lui ai demandé aucune consultation.

On a essayé de m'emmener par ruse chez Binet à Lyon, le 7 février ; j'ai remis à M. le juge de paix la lettre de ce guet-apens.

Le mardi 8, quatre hommes devaient m'enlever ; et au besoin se servir d'un corset de force. J'ai été averti à temps par une personne indignée de ces procédés.

Si de nouvelles tentatives avaient lieu, j'ai l'honneur de demander protection à la loi. Qu'une enquête soit faite à mon sujet, et par le juge de paix et par la gendarmerie. De plus, je demande à être visité par un médecin spécialiste.

Dans l'attente de votre décision, j'ai l'honneur d'être, Monsieur le procureur, Votre très humble et très obéissant serviteur.

Une expulsion. — Le citoyen Gastaldetti, sujet italien, typographe, vient d'être l'objet d'un arrêté d'expulsion du territoire français.

On donne pour prétexte que cet étranger était en relations avec les anarchistes.

Comme si au lieu de l'expulser on ne l'aurait pas incarcéré et fait passer un jugement, si on avait eu — non pas les preuves — mais seulement quelque présomption que le citoyen Gastaldetti fut en relations avec les anarchistes.

TABEAU DES EXPÉDITIONS DE HOUILLE

Voici le tableau général, en nombre de wagons, des expéditions faites pendant la semaine du 12 au 18 février.

Bassin de Saint-Etienne	
C ^{ie} des Houillères de Saint-Etienne...	780
des Mines de la Loire	587
des Mines de Beaumont	575
de Montrambert et Béraudière	1333
de Firminy et Roche-la-Molière	971
de Montcel (Sorbie)	»
de Montthieu	»
de Montaud	»
de Montcel (la Ricamarie)	»
de la Petite-Ricamarie	»
de la Porcherie	11
de Villebouff	138
Mines du Cros (M. de Rochetallée)	239
— d'Unieux (MM. Petit-Gaudet)	»
— de Reuvel (Forges Terrenoire)	26

Bassin de Rive-de-Gier	
Société houillère de Rive-de-Gier	59
C ^{ie} de Saint-Chamond	21
du Plat-de-Gier	44
de la Péronnière	222
de la Faverge	29
de Combe-Rigol	85
de Mouillon	»
du Grand-Pont (Conlonx)	»
de la Hante-Bappe	»
des Grandes-Planches	24
de Tartaras	12
Divers	42

Bassin de Rive-de-Gier	
Total du bassin de Rive-de-Gier	546
— du bassin de Saint-Etienne	4909

— des expéditions de la Loire .. 5455

Les jours gras. — Beaucoup d'animation hier aux abords des bals publics. Celui de l'Eden a été des plus brillants. Beaucoup de jolis déguise-

COMTESSE SARAH

PAR
GEORGES OHNET

PREMIÈRE PARTIE

III

Stewart, qui ne s'étonnait pas facilement, perdit tout son flegme ; elle se leva avec vivacité, et s'approcha de la jeune fille pour voir si elle était bien éveillée. Sarah avait les yeux grands ouverts, mais il était incontestable que son esprit sommeillait. La dame de compagnie chercha avec anxiété ce qui avait pu modifier si brusquement et si

ments. Ce soir, on recommencera partout; nombre d'étrangers ont débarqué à Saint-Etienne pour la période dite du *Mardi gras*.

LYON ET LE RHONE

Ministère de la marine et des colonies.

Par décision du ministre de la marine et des colonies, la rentrée des écoles navales est fixée au samedi 5 mars prochain.

Un concours pour l'emploi d'élèves mécaniciens dans les équipages de la flotte aura lieu en juin, soit en août 1887, dans les principaux centres industriels de France.

Le concours portera sur les matières suivantes :
Arithmétique, géométrie élémentaire, algèbre (éléments), notions de mécanique et de physique, description sommaire des machines à vapeur, dessin linéaire, essai manuel de l'une des professions suivantes : ajusteur, forgeron, chaudronniers en cuivre ou en fer.

L'« Eclair »

Une erreur d'adresse s'est hier glissée sous notre plume en ce qui concerne le successeur de notre regretté ami Fichet comme trésorier de la société en formation du journal *l'Eclair* qui est devenu la *Tribune* et que nous rétablissons ainsi :

Le citoyen Charvet, conseiller prud'homme, a été désigné par la commission de propagande du journal comme successeur du citoyen Fichet pour remplir les fonctions de trésorier. Les versements d'actions seront reçus chez lui, rue Garibaldi, 138.

Sapeurs pompiers

Sont nommés membres du Conseil d'administration du bataillon de sapeurs-pompiers de la ville de Lyon, pour l'année 1887, savoir :

MM. Bérignon, conseiller municipal; Javot, conseiller municipal; Clavenad, ingénieur, directeur de la voirie; Hirsch, architecte en chef de la ville; le commandant du bataillon; Vireton, capitaine adjudant-major; Gonjon, capitaine de la première compagnie; Martin, lieutenant de la première compagnie; Laurent, sous-lieutenant de la deuxième compagnie; Bonnet, capitaine; Buchet, sergent à la quatrième compagnie; Cabonet, caporal à la troisième compagnie; Virot, premier sapeur à la cinquième compagnie.

Les Vidanges

L'Union mutuelle des Propriétaires, laisse, paraît-il, beaucoup à désirer sur le recrutement de son personnel.

A ce sujet on nous communique le fait suivant :

Hier, vers quatre heures du soir, un de ces longs et lourds véhicules était conduit par un employé qui paraissait avoir fait de nombreuses stations sur le zinc des masroquets; peu solide sur son siège, l'attelage au cours d'un virage, imprima à la voiture une secousse telle qu'il fut précipité sur le sol et roula sous les pieds des chevaux. Le malheureux alla être infailliblement piétiné par eux et broyé sous les roues de la lourde voiture sans que secours immédiat qui lui portèrent les témoins de cet accident envers lesquels cet imprudent conducteur ne paraissait nullement reconnaissant, car il injurait ceux-là même qui venaient de lui sauver la vie. C'est pour ce fait qu'il a été conduit au poste de la rue Sébastien-Gryphe, en même temps que sa voiture était mise en fourrière.

Abus d'autorité.

Hier matin, le gardien de la paix 529 a arrêté, devant le grand bazar de Lyon, dans la rue de la République, un marchand ambulant, nommé Désiré Troubaday, qui circulait en vendant des gravures et autres petits objets relatifs à la mode industrielle, et l'a conduit au poste. Là, Désiré Troubaday a exhibé le récépissé à lui délivré par la Préfecture, de la déclaration d'exercice de sa profession, et a demandé à parler au commissaire de police. Cette demande, très légitime, restait certainement dans les limites du droit strict et absolu de Troubaday, car les commissaires de police ne sont pas institués pour être tenus sous cloche, comme des melons ou des bouquets de fleurs d'orange; nous avons toujours pensé, au contraire, qu'ils doivent se mettre à la disposition des citoyens, *quels qu'ils soient*, à toute réquisition.

Malheureusement la mauvaise chance le Troubaday voulut que, ce matin-là, le sous-commissaire devant lequel on le conduisit eût marché sur un café. Cet employé était d'une humeur d'opportunisme de l'Aube après l'élection Charonnat. Il tança verbeusement le prévenu délinquant, tout ahuri du peu de cas que la police fait des pièces émanant de la préfecture, refusa de lui laisser voir le commissaire et le renvoya, après lui avoir dressé procès-verbal et fait perdre plus de trois heures.

Troubaday passera donc devant le tribunal de simple police; il fournira les explications les plus claires sur son cas; mais il sera condamné à l'amende, parce que les tribunaux de simple police sont de simples bureaux d'enregistrement des actes des agents de l'autorité, lesquels, comme chacun le sait, ont plus d'infaillibilité que le pape.

Nous usons de toute la longueur de nos bras, pour nous procurer un peu d'air ou une mèche de cheveux et M. l'adjoint X..., dans le but de les offrir à la personne qui voudra bien nous expliquer comment il peut arriver qu'un citoyen, porteur de la pièce réglementaire exigée pour vendre sur la voie publique, puisse être l'objet de vexations policières. Cette idée que nous avons vue, ne porte, reste, pas interdiction de vendre dans la rue de la République ni ailleurs.

Faut-il voir dans le zèle de l'agent

529 le désir d'être agréable aux directeurs du Grand-Bazar, épouvantés de la désastreuse concurrence que leur fait Troubaday? C'est bien possible; car aujourd'hui les grandes boutiques qui monopolisent le commerce à leur profit ne peuvent souffrir la proximité des malheureux qui cherchent à glaner leur dure existence dans leur voisinage. Cet agent mérite bien un cadeau. Nous engageons le Grand-Bazar à lui offrir une lanterne, avec la manière de s'en servir. Il découvrira peut-être, à l'aide de cet ustensile, les criminels dont la piste échappe jusqu'ici au flair des limiers les plus fins et il laissera en paix les pauvres camelots qui ne font du tort à personne.

Messieurs de la police lyonnaise, vos collègues de Paris sont loin d'être parfaits; mais ils pourraient vous donner d'utiles leçons sur la façon dont la tolérance et le respect de la liberté du travail doivent être pratiqués sur la voie publique.

Suicide

Dans l'après-midi d'hier, le commissaire de police du quartier de la Part-Dieu, était prévenu que la dame Françoise F..., âgée de 35 ans, sans profession, venait d'être trouvée asphyxiée dans la chambre qu'elle occupait, rue de la Part-Dieu, 27. Des voisins prévenus par des émanations d'acide carbonique qui s'échappaient du sordid logement y pénétrèrent et là, ils trouvèrent la pauvre femme ne donnant plus signe de vie; le docteur Rabot appelé en toute hâte ne put que constater le décès, malgré tous les soins que venait de donner à la victime M. Boile, un des voisins.

Incendies

Au n° 24 de la rue Godefroy un feu de cheminée se déclarait chez M. Montalambert, ex-officier de cuirassiers.

La première alarme donnée à 8 h. du soir par les voisins de M. Montalambert les pompiers du poste du pont Morand apportèrent les premiers secours et en peu de temps tout danger était écarté.

Un feu de cheminée s'est produit hier soir chez M. Daloz, pharmacien, rue d'Algérie, 20.

Les pompiers de la 6^e compagnie de garde à l'Hôtel-de-Ville se portèrent immédiatement sur les lieux et, après d'intelligents efforts, parvinrent à circonscrire ce commencement d'incendie qui se réduisit à des pertes insignifiantes.

Au théâtre

Madame Marchal, fabricante de corsets qui assistait hier à la représentation de Mignon perdit, elle ne sait comment, un bracelet en or, orné de pierres fines.

Mme Manhal a fait la déclaration de cette perte à M. Lafont, commissaire de service au grand théâtre.

Arrestation

La brigade de réserve, en tournée hier vers 9 heures du soir sur le quai de la Charité, a mis en état d'arrestation pour vagabondage et sans moyens d'existence, le nommé Giraud Jean, âgé de 22 ans ainsi que Ernest Brioud, 24 ans, ciseleur, rue juiverie, pris en flagrant délit de mendicité. Vers 8 h. du matin, ils appréhendaient au corps le nommé C..., François, âgé de 34 ans, négociant, avenue des Ponts, déclaré en faillite en vertu d'un jugement récemment rendu par le tribunal de commerce de notre ville.

Un pauvre fou

Les agents de M. Dagnac, commissaire de police de la place Bellecour, conduisirent, hier, dans le bureau de ce magistrat, un pauvre fou, citoyen américain, qui, atteint d'aliénation mentale, venait d'être trouvé, dans un costume des plus primitifs, escaladant le portail qui ferme la maison portant le numéro 32 de la place Bellecour.

Ce malheureux aliéné se livrait, au poste, à des actes de sauvagerie difficiles à réprimer, frappant et mordant les agents qui étaient chargés de le maintenir. M. Dagnac, un des plus sympathiques des commissaires de police de Lyon, prit aussitôt les dispositions nécessaires pour faire conduire l'assie de Bron ce malheureux aliéné que le cantonnier Mariat venait de consigner au poste.

Respect aux Pigeons

Ne tuez pas la petite colombe qui va porter nos chants à des proserits. disait un poète qui avait pour ces bons et dévoués volatiles un meilleur sentiment que certains jeunes gens qui, à l'aide d'un revolver, massacraient, hier matin, un vol de pigeons qui étaient venus paisiblement s'abattre dans les terrains vagues qui forment l'équerre entre les rues Garibaldi, de Créqui et de l'Abondance.

Cet acte de sauvagerie a été signalé à la police qui a ouvert aussitôt une enquête.

Un Vol

Pendant la nuit d'hier, M. Faisant, charcutier, quai des Célestins, visitait dans la rue Saint-Georges l'entrepôt de ses salaisons; à son insu, des malfaiteurs le suivirent en catimini et se blottirent dans un coin jusqu'après son départ.

M. Faisant ne s'étant pas douté de cet agissement les malfaiteurs profitèrent de cette bonne occasion pour dévaliser en grande partie les provisions de salaisons qui se trouvaient amoncelées.

Accident de voiture militaire

Deux voitures-prolonges sortaient hier, vers midi, du quartier de la Part-Dieu, se dirigeant au fort de la Vi-

cait par ses écarts d'enfoncer la devanture d'un café.

Le conducteur fit des prodiges de courage et de sang-froid pour maîtriser l'animal qui, néanmoins fut blessé au poitrail par la flèche de la voiture au moment où il s'abattait lourdement sur le sol.

Nous félicitons le hussard Traisenaz qui fit en cette circonstance, nous le répétons, preuve d'une rare énergie et d'un sang-froid admirable, grâce auxquels de sérieux accidents ont pu être conjurés.

Pendant plus d'une heure, cet événement avait causé, dans le quartier, un rassemblement considérable.

Respect aux agents

Le respect que l'on doit aux agents de l'autorité a peut-être bien des limites exagérées, étant donné le peu de réciprocité que l'on y rencontre. C'est pour cette cause que Pierre Paillet, garçon de café, né à Châteauneuf (Isère), demeurant rue de la Pyramide, 57, a été hier mis en état d'arrestation ainsi que le constate un rapport de la police qui accuse le sieur Paillet, d'injures et de... diffamations envers les agents. Ecroué par eux, le tribunal décidera sur la culpabilité du diffamateur.

Congrès gastronomique

Après l'Exposition nationale de la santé, si habilement organisée par M. Hervé du Lorin et qui a pendant deux mois attiré tout le public lyonnais dans le local de la rue Vauvroux, voici le Congrès gastronomique également organisé, dans le même local, par M. Hervé du Lorin.

C'est dimanche qu'a eu lieu l'ouverture officielle du Congrès par M. Hemmel, adjoint au maire de Lyon et M. de Blanchard, conseiller de préfecture.

M. Hervé a remercié le préfet du Rhône et le maire de Lyon d'avoir bien voulu se faire représenter à cette fête. Dans une spirituelle improvisation, M. de Blanchard a fait valoir tous les avantages et les heureux résultats que produisent les expositions de tout genre.

Au cours de la cérémonie M. Pompiéran remis, au nom des exposants, une superbe couronne d'or à M. Hervé du Lorin.

Cette première journée était donnée au bénéfice des Fourneaux de la presse et d'autres œuvres philanthropiques.

Nous reparlerons des succulents et appétissants produits exposés.

Banquet du 24 février

Nous rappelons à tous nos amis politiques qu'un banquet est organisé par les proscriptions et victimes du 2 décembre pour saluer le glorieux anniversaire de la révolution de 1848.

Ce banquet aurait pu avoir, les années précédentes, tout l'éclat qu'il méritait si, comme les organisateurs nous le font remarquer, la presse lyonnaise lui avait fait l'honneur d'une chaude publicité. *La Tribune* qui appartient à la démocratie lyonnaise, ouvre ses portes à deux battants aux républicains d'avant-garde elle sera représentée à ce banquet et, elle publiera demain une note spéciale sur cette date mémorable et sur l'organisation du banquet qui doit en saluer le souvenir impérissable.

Le prix du banquet est fixé à un franc cinquante, et il aura lieu rue de Charvet, 15, restaurant Charvet.

Ni Dieu ni Prêtres

Le groupe rationaliste de la Libre-Pensée *Ni Dieu ni Prêtres* a versé au siège social de la Société, cours Lafayette, 113, la somme de 25 fr. 40, produit de la collecte faite aux obsèques civiles du citoyen Fichet.

Cette somme, comme celles versées précédemment sont affectées à la propagande anticléricale et sont placées sous le contrôle du conseil d'administration, lequel contrôle est à la disposition de tous les adhérents à l'œuvre, cours Lafayette, 113, tous les vendredis, dès huit heures du soir.

La Fanfare Garloise

La fête de la *Fanfare Garloise*, dont nous avons parlé, s'annonce sous les meilleurs auspices, de nombreux billets sont déjà vendus et les personnes désireuses d'assister au concert et au bal masqué trouveront des cartes chez M. Poyard, 52, rue de l'Hôtel-de-Ville, chapellerie du Joy Club, rue de la République; café du Grand Orient, 10, cours Morand; comptoir de Genève, 72, avenue de Saxe; pharmacie des Brotteaux, 82, avenue de Saxe; comptoir de la poste, 31, cours Morand; chez M. Fournier, 51, cours Vitton.

D'après les préparatifs, nous prévoyons un succès sans précédent, et les personnes qui s'y rendront sont certaines de se distraire très agréablement.

Les membres honoraires sont prévenus que les cartes qui leur sont adressées donneront seuls entrée à la fête et sont valables pour une seule personne.

Société du Centenaire de 1793.

La Commission administrative du Centenaire invite les détenteurs de carnets et de listes de souscriptions, à vouloir bien les rapporter, d'ici au 10 mars prochain au siège de la Société, 7, rue Lanterne, pour être échangés ainsi que les cartes de 1886 qui ne sont valables que jusqu'au 31 mars en 1887.

Théâtre des Célestins

Le succès de *Francillon*, augmente à chaque représentation. Tous les soirs, salle comble, pour applaudir MM. Régnier, Hagey, Mercier, Frey, M^{me} Richemond, Berty, Audral, Lécuyer.

Le public est unanime à reconnaître les soins apportés par la direction à la mise en scène de cet ouvrage; tout le monde parle du joli salon à plafond lumineux, si bien réussi par M. Le Goff.

Givors. — Funérailles du citoyen Moulton.

Dimanche à quatre heures et demie, ont eu lieu à Givors, les obsèques civiles du citoyen Moulton. Toutes les communes des environs avaient

tenu à se faire représenter. Le citoyen Guichard, conseiller général, un co-détenu du défunt en décembre, tenait un des coins du drap mortuaire. La société *l'Union instrumentale* faisait également partie du cortège.

M. Leurd, maire de Givors, a rappelé en quelques phrases sincèrement émues les principales phases de la vie de Moulton et les nombreux services qu'il a rendus à notre ville et à la démocratie.

Le citoyen Pétetin rappelle les courageuses protestations contre les pressions publiques, que Moulton formula l'un des premiers en 1848. Aussi, notre ami était-il désigné d'avance aux proscriptions de 51. Il cite les services que rendit le conseiller à la cause de l'instruction populaire.

Enfin le citoyen Desgranges, parlant au nom de la Libre-Pensée, félicite Moulton de la solidité de ses opinions anticléricales.

Une cueillette fructueuse pour nos écoles laïques a été faite à la sortie du cimetière et a produit la somme de 45 fr. 50.

Pour les écoles laïques. — Dimanche 13 courant, à l'issue du concert offert par l'Echo des Travailleurs à ses membres honoraires une collecte faite au profit de la Société d'encouragement aux écoles laïques a produit la somme de 15 fr. 15.

Conseil municipal. Séance du 19 février.

Le président annonce à ses collègues la mort du regretté doyen du conseil municipal, le citoyen Mouton; il retrace, en quelques mots, la vie, toute d'abnégation de ce citoyen qui fut une des victimes du 2 décembre et un fervent disciple de la Libre-Pensée.

Après ces quelques paroles prononcées d'une voix émue le citoyen Theil land demande que l'on lève la séance en signe de deuil. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

ENTERREMENTS CIVILS

La démocratie lyonnaise vient de faire une nouvelle et douloureuse perte en la personne du citoyen Jean-Claude Martin. Républicain militant, le citoyen Martin appartenait à cette vaillante phalange qui, après avoir combattu l'empire fit son devoir sous l'ordre moral et rendit, dans sa sphère, d'immenses services à la cause républicaine.

Les obsèques purement civiles du citoyen Martin auront lieu aujourd'hui à 4 heures. Le convoi partira du domicile du défunt, rue Saint-Georges, 46, pour se rendre directement au cimetière de la Guillotière.

Nous avons le regret d'apprendre que le citoyen Maximilien Bernard Saint-Just, démocrate socialiste, membre du Conseil municipal de Lyon, vient de perdre son épouse, dont les funérailles civiles auront lieu mercredi 23 courant, à 3 h. 3/4 du soir. Le convoi partira du domicile mortuaire, cours Perrache, 32, pour se rendre directement au cimetière de Loyasse.

Les funérailles civiles du citoyen Jean Fournier auront lieu aujourd'hui 22 courant, à 3 h. 3/4 du soir. Le convoi partira de l'Hôtel-Dieu, pour se rendre directement au cimetière de la Guillotière.

Les obsèques civiles de M. Victor Jobert, voyageur de commerce, auront lieu aujourd'hui mardi 22 courant, à 11 h. 3/4.

Le convoi partira de l'hôpital de la Croix-Rousse pour se rendre au cimetière de la Croix-Rousse.

BULLETIN FINANCIER

Bourse de Lyon du 21 février

Cette date restera certainement fameuse dans l'histoire de la Bourse. Espérons que sa célébrité s'arrêtera là.

Déjà à l'agitation des dernières semaines avait succédé ces jours-ci un calme relatif. Nous verrons bien, si le chancelier de fer, une fois sûr de la majorité (c'est cette certitude que les acheteurs ont escompté) saura imposer silence aux aboyeurs anglo-saxons.

La note du matin est plutôt optimiste. Les places étrangères accentuent par des ordres d'achats, la fermeté de leurs cours.

Berlin demande le 3 0/0 d'Autriche le groupe des valeurs Autrichiennes; Chemins, Land et Hongrois.

La Bourse ottomane cote 490 demandée. Si Bismarck ne nous ménage pas pour un de ces matins quelque surprise désagréable la hausse est dans l'air et les affaires reprendront un courant normal.

En attendant, si la spéculation se montre encore hésitante, le Comptant continue ses achats sans trop marchander, se portant de préférence sur les fonds étrangers.

L'Extérieure et le Portugais plus qu'aucun autre en dehors des complications possibles attirent de plus en plus l'attention de la petite épargne.

NOTES DE BOURSE

Paris, 21 février.

Par fil télégraphique

Les consolidés sont arrivés avec une amélioration de 1/8.

Les Bourses étrangères accusent une grande fermeté.

A Paris le marché est agité, mais la clôture est très fermée.

Il y a peu de mouvements sur les valeurs et les chemins de fer.

On signale quelques escomptes.

BOULEVARD

Paris, 21 février, 11 h. 35 s.

3 0/0, 78.97. — Turc, 13.40. — Extérieure, 63.03. — Egypte, 360.93. — Banque ottomane, 486.25. — Hongrois, 77 1/4. — Panama, 400. — Douanes, 281.87. — Italien, 15. — Tendances fermes.

Malin, pas de boulevard.

MALADIES SECRÈTES

Généraliste sans retour, à l'usage des députés et Capsules Gournier. Pharmacie CONDAMINE, 5, rue Stella et 48, rue Grôlée.

ECHOS JUDICIAIRES

Cour d'Assises

PRÉSIDENCE DE M. DARRIGRAND

La première session des assises pour l'année 1887 a été ouverte ce matin, sous la présidence de M. Darrigrand, assisté de MM. Pradier-Fédéré et Proal.

La cour, le ministère public entendu, a statué sur les dispenses à accorder aux jurés ayant des raisons valables, et a en conséquence exempté pour toute la durée de la durée de la session M. Barbezat, que ses fonctions de juge au tribunal de commerce empêchent de figurer sur la liste du jury; MM. Boyer, Marciat et Bidou qui produisent des certificats de maladie. Le nom de M. Chazy sera retiré de l'urne pendant deux jours. Enfin, la Cour n'accepte pas la demande de MM. Pravas et Lucas.

Première affaire. — Renaud (Pierre), occupe un peu trop la justice. Il n'a pas subi moins de 11 condamnations, et comparait encore une fois devant la cour d'assises, sous la prévention de vol qualifié. Le 2 janvier, en effet, il pénétrait à l'aide d'un pressoir, dans la chambre du nommé K..., rue Mollière, 13, et après s'être emparé d'une somme de 30 fr., il faisait main-basse sur tous les objets qui se présentaient à lui.

L'audience, Renaud reconnaît tous les faits qui lui sont reprochés.

Le jury déclare Renaud coupable et, vu les nombreux états de service de ce malfaiteur dangereux, lui refuse le bénéfice des circonstances atténuantes.

La cour condamne l'accusé à cinq ans de travaux forcés et à la rélegation perpétuelle. Ministère public : M. Roulet, avocat général.

Défenseur : M^{re} Rambaud.

Seconde affaire. — Digne émule de Renaud, le nommé Jacoud est accusé d'avoir commis plusieurs vols qualifiés qu'il reconnaît en partie.

Le jury rapporte un verdict affirmatif avec admission des circonstances atténuantes.

En conséquence, la cour condamne Jacoud à cinq années d'emprisonnement. Ministère public : M. Roulet.

La défense était confiée à M^{re} Poncet, un jeune avocat du barreau de Lyon.

M^{re} Poncet qui plaideait pour la première fois en cour d'assises a été à la hauteur de la lourde tâche qui lui incombait.

C'est avec une argumentation serrée et persuasive qu'il éloquent défenseur a lutté contre les charges accablantes portées par l'accusation. C'est ainsi que son peu intéressant client a pu bénéficier des circonstances atténuantes.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Température. — Lyon, 21 février,

10 heures du matin.

Les basses pressions envahissent le continent à la fois par le N.-W. (Stornoway 755 mm.) et par le S.-E. (Lemberg 753 mm.), tandis que le baromètre reste encore relativement élevé sur l'Espagne et la France.

Sur nos régions, la pression atmosphérique est restée voisine de 766 mm; mais sous l'influence d'une faible dépression, qui se forme sur le golfe de Gènes (Nice 750 mm) le ciel s'est couvert et quelques flocons de neige se sont montrés surtout sur les hauteurs.

A Lyon, la température est restée depuis 24 heures comprise entre 0° et 1° et le temps couvert ou quelconque peu neigeux va continuer.

Dernière Heure

FIL SPÉCIAL DE « LA TRIBUNE »

LES ÉLECTIONS AU REISCHTAG

Berlin, 21 février, 6 h. 30 soir.

On n'a aucune indication précise sur les résultats des élections qui ont eu lieu hier en Allemagne.

Cependant d'après des renseignements venus des diverses provinces, on croit que Bismarck obtiendra une majorité favorable au vote du septennat militaire.

L'opposition se réserverait pour faire échec à divers autres projets du chancelier, tels que ceux concernant les mesures fiscales et la politique intérieure.

Le nouveau Reichstag sera convoqué vers le 8 mars prochain.

LE SALAIRE DES OUVRIERS DE L'ÉTAT

Paris, 21 février, 8 h. 10 s.

Le ministre des travaux publics prépare un projet concernant la rémunération à accorder aux ouvriers employés par le gouvernement.

MORT DE M. PAGÉS

Paris, 21 février.

On annonce le décès de M. Léon Pagés, ancien député de Tarn-et-Garonne.

LA STATUE DE LOUIS BLANC

Paris, 11 h. 30.

L'extrême gauche de la Chambre s'est réunie aujourd'hui. Elle a décidé qu'elle assisterait jeudi à la cérémonie de l'inauguration de la statue de Louis Blanc.

MM. Camille Pelletan et Achard sont chargés de porter la parole en son nom.

DANS LES COULOIRS

Paris, 10 h. 15.

Les couloirs de la Chambre sont absolument déserts. Aucune commission ne s'est réunie aujourd'hui.

[illegible]

35	Ouvrées, 21. — Grèges, 5. — Moulins, 0.	1665
	Décreusage, 23.	
CONDITION DES SOIES D'AUBENAS		
BULLETIN DU 19 FÉVRIER		
NOMBRE	SORTES	POIDS
2	Organsins	205
➤	Trames	➤
➤	Grèges	échl.
➤	Ballots pesés	➤
6	TOTAL	205
Dernier numéro placé : 44. Total du 1^{er} au 16 : kilog. 3503. Opérations de décreusage : ». — de titrage : 2.		
Le Gérant : F. BLANC.		
Imprimé avec les encres de la Société générale des encres et produits chimiques de Dijon		
IMPRIMERIE NOUVELLE LYONNAISE Association syndicale des Ouvriers Typographes Rue Ferrandière, 52 et rue Palais-Grillet		

EN VENTE
A l'Agence de Publicité V. FOURNIER
14, Rue Comfort, 14, Lyon
L'INDICATEUR GÉNÉRAL
Des Adresses Commerciales
DE LA SUISSE
Prix : CINQ Fr.

PAR COLIS POSTAL, 85 CENTIMES EN SUS

Imprimerie Nouvelle Lyonnaise
52, RUE FERRANDIÈRE, 52

**Journaux — Affiches — Labeurs — Mémoires,
Thèses — Factures — Lettres de décès
Cartes d'Adresse et de Visite — Carnets, etc**

TRAVAUX DE LUXE ET DE FANTAISIE

ACCOCHEUSE
M^{me} Veuve YVERNAT
Rue du Vieil-Beuvray, 3, angle de la rue du Doyenné (St-Georges)
LYON

**Tient des Pensionnaires. — Chambres indépendantes
— Discretion assurée. — Renseignements par con
spondance. — PRIX MODÉRÉS.**

Hôtel des Ventes — 19, Rue Confort, 19
LYON

VENTE DES MEUBLES

Les Mardis, Mercredis, Jendis, Vendredis, de 1 heure à 5 heures

AVIS IMPORTANT. — Pour faire vendre tous Objets mobiliers quelconques, envoyer, de sept heures à midi, rue de l'Hôpital. 6.

AUCUNE FORMALITÉ N'EST EXIGÉE

EN VENTE
à l'AGENCE FOURMONT
14, rue Confort, Lyon

Les Publications ci-après :

Annuaire du Commerce de Lyon, l'exemplaire.	12 f. >>>
— de la Loire	5 f. >>>
— Guide de l'Isère,	1 f. >>>
— de Saône-et-Loire,	2 f. 50
— de l'Ain,	1 f. 50
— de la Savoie,	1 f. 50
— Suisse, bottin Genevois,	10 f. >>>

PAR CORRESPONDANCE, PORT EN SUS

Sans avoir conscience de ce qu'il faisait, la Vergne s'arrêta.

D'un œil ardent, il contempla la gracieuse jeune fille, qui baissait les yeux sous son regard.

Ils étaient là, tous deux immobiles. Blanche au comble de l'embaras, la Vergne, ébloui, fasciné, éperdu, s'enivrant de son admiration même, quand Lusignac s'avança.

Le bruit de ses pas rappela à lui le chevalier.

Par un mouvement rapide, il souleva son feutre orné d'une plume noire et disparut dans l'escalier.

— Quelle est cette jeune fille ? demanda-t-il sévèrement des gens qui franchi le seuil de l'hôtel. Sans doute la fiancée de ce Lusignac. Oh ! quelle était belle dans son trouble, que de chasteté dans ses yeux baissés, sous l'ombre de ses longs cils !

Mais à quoi vas-tu rêver, chevalier, de la Vergne ? As-tu un palais, des richesses, un comté à offrir à une jeune femme ? Non, toutes les joies sont pour celui qui là volé ta fortune, ton titre, jusqu'à ton nom ; pour celui devant lequel, toi chétif et pauvre, tu viens te humilier, de t'avilir ; pour ce jeune homme, enfin, ce Lusignac que haïssent et j'aborne, cet aventurier mau vais, qui sait d'où pour empoisonner ma vie, détruire mes espérances et me ravir tout ce que j'aurais dû posséder.

(A suivre.)